

AVIS CONCERNANT L'ENDROIT où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité régionale de comté (MRC) 	Date du scrutin Année Mois Jour
--	--

Page _____ de _____

Les bureaux de vote par anticipation, qui sont accessibles aux personnes handicapées, sont établis aux endroits suivants :

Bureau de vote		Endroit (adresse)	Numéros des sections de vote rattachées à ce bureau
BVA*	BVPE** (le cas échéant)		
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à

* BVA : bureau de vote par anticipation

** BVPE : bureau de vote au bureau de la présidente ou du président d'élection

Ces bureaux seront ouverts aux dates suivantes :

BVA	8^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour 7^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour
------------	--

BVPE	9^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour
	6^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour
	5^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour
	4^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour

SIGNATURE



Président(e) d'élection

Année
Mois
Jour